
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DE DIRECTION**

Séance du 15 juin 2012

Date de convocation :
Le 04 juin 2012

Nombre :

- membres titulaires : 18
- de présents : 11
- de votants : 11

- membre suppléants : 12
- de présents : 2
- de votants : 2

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au
Représentant de l'État :
12/001

Secrétaire de Séance :
Isabelle DUSCHET,
Directrice

Nos Réf : ID/AA

OBJET :

➤ Approbation des
Statuts

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et
an susdits.
Le Président,
Guy HUART



L'an **deux mille douze**, le **15 juin** à dix-huit heures, le Comité de direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Madame Valérie LETARD**, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance.

Etaient présents ou représentés (13) :

M. Philippe BAUDRIN, M. Hervé BROUILLARD, M. Dominique LYMER, M. Michel LATAWIEC, M. Guy HUART, M. Jacques SCHNEIDER, M. Jean-Marie RICHEZ, Mme Valérie LETARD, M. Bernard KAMINSKI, Mme Renée STIEVENART, Mme Monique GUILBERT, Mme Elisabeth GONDY, Mme Yveline DRUELLE,

Absents excusés et représentés :

M. Jacques SCHNEIDER représenté par M. Jean-Pierre GODEVIN, M. Bernard KAMINSKI représenté par M. Michel TOPARELLI,

Absents excusés et non représentés :

M. Gérard DELMOTTE, Mme Laurence PEAN, Mme Annie DENIS,

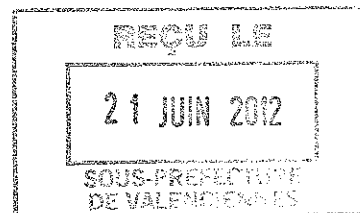
Vu le Code du tourisme, et notamment ses articles L.133-1 et suivants ;

Vu les articles L2221-1 à L2221-10 et R 2221-1 à R 2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L132 à L 133-10, L 134-6, R133-1 à R 133-18 et R134-12 du Code du Tourisme,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole du 05 avril 2012 :

- approuvant la création d'un Office de Tourisme communautaire sous la forme d'un ÉPIC (Établissement Public Industriel et Commercial),
- précisant que cet office de tourisme répond aux normes d'un classement trois étoiles, et devra répondre aux normes de la catégorie 1,
- approuvant la désignation des membres titulaires et suppléants désignés par Valenciennes Métropole,
- approuvant la désignation des membres au titre des organismes publics et parapublics représentatifs des professions intéressées au tourisme et concernés par les champs d'actions de l'Office de Tourisme.



Sur ces bases, et après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE :

- les Statuts de l'ÉPIC « Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole »

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 15 juin 2012

Le Président,

